

# Rapport de la Commission de gestion du Synode sur la gestion du Conseil synodal pour l'année 2014

La Commission de gestion du Synode (Cogest), composée de Yael Saugy, président, Michel Dind et Herijao Randretsanilo, laïcs, et de Pierre-Edouard Brun, pasteur, s'est réunie à neuf reprises pour huit jours de travail.

Le 4 mars dernier, la Commission de gestion a perdu un membre important pour elle et pour l'Église. Pierre-André Bettex, pasteur, décédé subitement de maladie.

## **RENCONTRE :**

La Commission de gestion a rencontré M. Nicolas Besson, pasteur, responsable de l'Office des Ressources Humaines (ORH), Mrs. Gérard Jatton et René Jurenak membres du comité de l'Association des Laïcs Salariés de l'EERV (ALS), Mme Sylvie Keuffer, diacre et Mrs. Eric Bornand et Alain Martin, pasteurs, membre du comité de la Ministérielle.

La Commission de Gestion a également eu un entretien avec deux membres du Conseil synodal Mrs. Xavier Paillard, président, et John Christin, en charge du dicastère ressources humaines et enfin, conformément à l'article 64 du règlement ecclésiastique (RE), elle a rencontré le Conseil synodal.

## **GESTION 2014 :**

Le Conseil synodal (CS) a dû faire face à des situations délicates dans la gestion des ressources humaines (RH), et des défis importants dans l'organisation institutionnelle et dans le lancement de nouveaux projets.

### Ressources humaines :

Dans l'EERV plusieurs événements ont provoqué une ambiance tendue et parfois conflictuelle. Même si le CS a pu améliorer certaines difficultés particulières, tout n'est pas réglé.

Depuis plusieurs années, la Cogest a un regard attentif aux problèmes de la gestion des RH.

Ces derniers temps la Cogest a été interpellée par différentes personnes touchées par des situations particulièrement douloureuses.

Cela étant le mandat de la Cogest n'est pas de juger les décisions prises ni leur bien-fondé mais de voir et de comprendre si le CS les a gérées dans l'intérêt général.

Après avoir entendu le responsable de l'ORH et le CS, lus les documents pertinents, la Cogest a constaté qu'il n'y avait pas eu d'irrégularités formelles dans la gestion des situations conflictuelles.

L'origine des problèmes est multifactorielle. Il y a : des personnalités en présence, des relations personnelles et professionnelles présentes et passées, de la situation sociale du lieu d'Eglise, de l'adéquation de la personnalité et des compétences du ministre et des instances dirigeantes face à la dynamique de cette situation sociale et d'une manière générale de la pertinence du principe « les bonnes personnes à la bonne place », etc.

La résolution de ces problèmes n'est pas facile et est délicate.

Ceci dit la CoGest ne reste pas insensible à la souffrance de tous les protagonistes.

Elle encourage chacune des parties à rechercher, au-delà de tout, des issues bénéfiques et pacifiques et chaque protagoniste à utiliser tous les moyens adéquats que l'institution met à sa disposition (Commission médiation - les supervisions, les divers aidants - Facilitateur Imago Professionnel, écoute confidentielle par le responsable de l'ORH, mandat d'écoute, accompagnement et conseil de Pierre-André Pouly - les anciens pasteurs, les demandes d'aide, les Ministres de Coordination (MCO), les évaluations des ministres - bilans de ministère, de mandats et entretiens annuels) dans le respect de l'autre et avant de se retrouver dans un positionnement trop tranché.

Dès lors, il nous semble que l'institution possède suffisamment de moyens pour résoudre de façon optimale ces situations de crise.

Mais parfois, dans certaines situations, la Cogest comprend que le CS ait pris des mesures définitives.

Si d'une part nous constatons que le CS ne peut pas exposer publiquement la situation des personnes concernées pour des raisons évidentes de protection de la vie privée, d'autre part nous regrettons que certaines interventions, non du Conseil synodal mais tous azimuts, fassent état d'informations plus ou moins objectives. Pour les individus, pour la communauté comme pour ses instances dirigeantes, la question se pose d'une communication claire, satisfaisante et bienveillante. Celle-ci met l'accent avec justesse sur la protection nécessaire et légale de la vie privée de la personne, alors qu'au même moment la communauté ne comprend pas le pourquoi de certaines décisions. La Cogest rappelle enfin que dans l'Eglise, l'indispensable tolérance de chacun dans ses différences doit être le souci de tous. Finalement: dans l'Eglise, que nous soyons trublions ou respectueux de l'autorité, saurons-nous tous nous accepter avec nos rugosités et nos douceurs et préserver la place de chacun reçue lors du baptême ? Et pour parodier Proust, ne faisons pas des « paradoxes d'aujourd'hui les préjugés de demain ».

#### Nouveaux projets :

De manière globale, les expériences des trois lieux phares et des autres lieux à caractères spécifiques (Romainmôtier, Payerne) sont positives. Elles permettent de vivre dans notre Eglise des expériences inédites et très intéressantes et de ne pas perdre ces lieux d'Eglise, ces bâtiments, qui, sinon, seraient tôt ou tard repris par la commune de Lausanne ou l'Etat.

Des positions claires ne sont pas synonymes d'autoritarisme. Il s'agit de savoir quels sont leurs objectifs.

Au niveau de la Cathédrale, il existe une véritable plateforme, le réseau se développe, les expositions sont une réussite.

A l'Esprit Sainf, le partenariat musical fonctionne très bien, les réseaux de personnes marchent bien aussi. Il en va de même de la recherche de fonds.

Le lieu St-Laurent Eglise explore de nouvelles manières de faire et de vivre un culte, ce qui est très intéressant et amène des auditeurs, mais pour son développement au niveau de l'identité réformée (un des objectifs qui lui a été assigné par le CS), il y a encore beaucoup à faire. Il faudrait retravailler cette question. On remarque

aussi que manque la variété d'actions, et que le dialogue n'est pas toujours facile, tant avec le conseil que les pasteurs.

Il serait utile de se donner les moyens de savoir si les personnes qui fréquentent relativement régulièrement ou qui participent épisodiquement à l'une ou l'autre des activités de ces trois lieux phares sont des personnes tout à fait nouvelles dans le cadre de l'EERV ou des paroissiens d'un ou plusieurs lieux plus ou moins fidèles. Les orientations futures devraient se coordonner et être en cohérence avec celles qui vont commencer et se développer lors de la mise en place du programme de législature 2014-2019.

Il demeure qu'il convient d'anticiper la succession des personnes "piliers" et de s'interroger sur l'opportunité de constituer des équipes d'animation pour augmenter l'efficacité de ces lieux.

#### Année charnière :

Dans le domaine de l'organisation institutionnelle le CS s'est investi dans les débats concernant la théologie des ministères, le rythme trop ardu des synodes, le bilan et la fin de législature 2009-2014, l'élaboration du programme de législature 2014-2019 et la constitution d'une équipe partiellement renouvelée, les rapports avec l'Etat (convention de subventionnement pour 2015-2019), la convention des MiCo, la JEERV de septembre 2014, pour ne citer que certains des chantiers mis en œuvre.

L'élément clé de cette nouvelle législature est l'évangélisation, dont la planification financière est un des outils. Celui-ci permet principalement d'analyser l'évolution des forces ministérielles et laïques réelles disponibles pour déterminer ce qui est à engager dans notre Eglise dans le futur dans l'horizon temporel de la législature.

Notre Eglise est à un tournant, comme le dit si bien le CS. Des moyens sont imaginés, comme le groupe Recherche et Développement, par exemple.

Etre imaginatifs, se laisser interpeller par d'autres manières de vivre les cultes venant d'Eglises sœurs réformées non occidentales, introduire des nouvelles manières de célébrer et d'accueillir (dans le sens d'aménager une place) les futurs éventuels paroissiens, etc., représentent des défis qui feraient évoluer des manières de faire bien ancrées mais malheureusement plus très bien efficaces et nécessitent

des moyens humains et financiers conséquents à tous les niveaux. La planification financière devrait un peu plus tenir compte de ces éléments.

### **CONCLUSION :**

Ce rapport est au seuil d'une législature naissante. Pour la Commission de gestion les décisions du CS doivent être correctement adaptées aux capacités des personnes qui travaillent avec lui comme ceux qui sont dans les lieux d'Eglise, bien sûr du point de vue financier, mais aussi dans les implications relationnelles. Les enjeux sont cruciaux. Il manque des ministres et l'érosion des protestants dans notre canton continue. Il est impératif que les uns et les autres trouvent une manière de fonctionner qui met en priorité l'intérêt général de notre Eglise.

### **PROPOSITION DE DECISIONS :**

#### **Décision 1**

Le Synode approuve la gestion du Conseil synodal pour l'année 2014.

#### **Décision 2**

Le Synode encourage le Conseil synodal à continuer d'entretenir la communication avec tous les lieux d'Eglise, dans une communion confiante et un travail communautaire.

Noville, le 18 mai 2015  
Pour la Commission d'examen



Yael Saugy, Président